

Appel à projets 2024 Identité(s) en lutte(s)

Quelle aide pour les lauréats ?

Pour une seconde édition, Tën�, plateforme de diffusion de documentaires d'auteur, Kanaldude et TV7 Bordeaux, chaînes locales du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, travaillent ensemble à la visibilité du cinéma documentaire à travers un appel à projets.

Face à l'idée d'une identité nationale, simplificatrice et conquérante, nous constatons l'existence d'identités multiples, complexes, en constante transformation. Des identités forcément plus fragiles car ancrées dans la réalité du vécu, au croisement de l'histoire individuelle et des constructions collectives.

Les films que nous souhaitons soutenir assument la subjectivité de leur regard, ce sont des œuvres d'auteur·rices qui nous proposent leurs yeux pour regarder un bout du monde. Ce sont des documentaires de création, qui proposent une forme, s'éloignant elle aussi d'une manière dominante de construire les récits.

Les films sélectionnés par le jury bénéficieront d'un préachat de droits de diffusion de Tën�, Kanaldude et TV7 comprenant :

- Un apport en numéraire de 12 000€
- Un apport en industrie déterminé en fonction de la durée et des besoins du film (à hauteur de 6 000€) dont 1 semaine de mise à disposition d'un auditorium de mixage (4 600€)

En cas de sélection, le détail de cet apport fera l'objet d'une discussion et d'une validation entre Tën� et la production.

L'auditorium de mixage se situe à Lussas, en Ardèche. L'hébergement et le transport restent à la charge de la production.

Seront retenus 2 projets de documentaires de création.

Si votre projet n'est pas retenu lors de cette commission, n'hésitez pas à nous contacter pour louer et profiter de ses mêmes espaces, à des tarifs adaptés aux productions des films qui contribuent également au soutien des films.

Les critères d'attribution

Pour être admis, le projet doit :

- être de forme documentaire, affirmant et développant un point de vue spécifique d'auteur·rice et proposant une forme de représentation singulière.
- être accompagné par une société de production ou une association de production.
- être terminé avant **septembre 2026**.
- ne pas avoir reçu l'engagement d'une **chaîne nationale**.
- être porté par une structure de **Région Nouvelle-Aquitaine**.
- **et/ou** être porté par un·e auteur·rice résidant en Région Nouvelle-Aquitaine.
- **et/ou** avoir un lien culturel fort avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chaque société de production ne peut déposer qu'un seul projet par session.

Où et quand déposer mon projet ?

Les inscriptions se font en ligne via le **formulaire dédié**, à retrouver dans l'article de blog de l'appel à projet.

Rassemblez tous les éléments demandés avant de déposer votre candidature.

→ **Ouverture des inscriptions : 15 mai 2024**

→ **Clôture des inscriptions : 27 juin 2024 (inclus)**

→ **Résultats : 15 septembre 2024**

Comment obtient-on les résultats ?

- Accusé de réception automatique immédiatement après l'inscription en ligne.
- Si le projet est retenu, vous recevrez un appel.
- Si le projet n'est pas retenu, vous recevrez un mail avec les principaux retours de la commission.
- Tous les résultats seront publiés sur le blog de Tënk (leblogdetenk.fr).



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti

Engagements

La production s'engage à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le logo de Tënk, Kanaldude et TV7.

Chaque diffuseur s'engage à diffuser le film terminé au sein de son offre et de l'incorporer dans son catalogue. Trois contrats distincts de préachat seront signés, selon les termes de chaque diffuseur.

Par conséquent, la production cédera les droits suivants :

a. diffusion S-VOD et TVOD sur tenk.fr en France Suisse Belgique Luxembourg, dans le respect des lois françaises et notamment de la chronologie des médias pour les films cinématographiques ;

b. diffusion linéaire et replay sur Kanaldude et TV7, dans le respect des lois françaises et notamment de la chronologie des médias pour les films cinématographiques ;

c. 3 projections non commerciales organisées par Tënk (L'auteur du projet primé, et/ou le producteur, s'engagent à venir présenter leur projet lors d'une des projections collectives) ; les frais de déplacements et hébergements restant à la charge du producteur.

L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite mais implique **l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.**

Grille tarifaire de l'apport en industrie

Tous les apports sont sans technicien•ne.

- Mise à disposition d'une salle de montage : 210€ / jour
- Mise à disposition d'une salle d'étalonnage : 600€ / jour
- Mise à disposition d'une salle de montage son : 460€ / jour
- Mise à disposition d'un auditorium de mixage : 800€ / jour
- Accompagnement de la part de Tënk : 280 € / jour (1 jour/ semaine d'accompagnement post-production effectuée à Lussas, dans une limite de 5 jours)



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti

Quels sont les éléments à préparer pour déposer mon projet ?

1) LE PROJET

- Titre du film.
 - Réalisateur•rices.
 - Résumé court.
 - Période de tournage envisagée.
- Si tournage terminée, merci de le mentionner également.

- Période de postproduction envisagée.
- Date de PAD envisagée.
- Coût total du projet.
- Lien de visionnage + code d'accès - *non obligatoire* (uniquement si le tournage a débuté : choix de rushes, teaser, ours, etc... Tout ce qui peut alimenter votre candidature)

2) SOCIÉTÉ DE PRODUCTION PORTEUSE DU PROJET

- Nom de la société de production / association de production.
- Personne référente de production
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Coproduction(s) envisagée(s) ou établie(s)
- Partenaires(s) financier(s) engagé(s) et Diffuseur(s) - Distributeur•rice(s) déjà engagé(s)

3) DOCUMENTS ANNEXES

- Note d'intention et synopsis du projet par le•a réalisateur•rice
- La note de production précisant notamment les besoins du film, les engagements déjà pris, la situation du film vis-à-vis de l'agrément de production
- Le plan de financement et le budget prévisionnel à jour
- Les CV du ou des auteurs•rices et le(s) catalogue(s)des structures de productions
- Un contrat de cession de droits liant le•a réalisateur•rice et la société de production déposant la demande